

Paris, le 19 mars 2020

Monsieur Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS,

Objet : Lettre ouverte demandant la fermeture temporaire des centres et locaux de rétention administrative au regard de la crise sanitaire du COVID-19.

Monsieur le Ministre,

Dans leurs allocutions des jeudi 12 mars, samedi 14 mars et lundi 16 mars, le Président de la République et le Premier Ministre ont présenté des mesures exceptionnelles visant à endiguer la propagation du virus COVID-19 et à protéger la santé de la population, et particulièrement celle des personnes les plus vulnérables.

Dans ce contexte exceptionnel, des personnes étrangères faisant l'objet d'une mesure d'éloignement restent enfermées dans les centres de rétention administrative et sont exposées au risque d'être contaminées par le Covid 19.

Les mesures prises à ce jour au sein des centres de rétention par les autorités sont largement insuffisantes pour satisfaire aux instructions des autorités sanitaires et des plus hautes autorités de l'État. Elles se limitent en effet le plus souvent à l'affichage dans plusieurs langues des recommandations des « gestes barrières » et à l'isolement sanitaire des personnes retenues en cas de suspicion. Aucun protocole sanitaire propre à protéger ces personnes au sein des CRA n'a à notre connaissance été mis en place.

De même, les personnes intervenant au centre de rétention dans le cadre de leur activité professionnelle, en particulier les associations, poursuivent leurs missions en ne pouvant compter que sur les mesures barrières prises par elles pour s'assurer de la protection de leurs salariés.

Plus inquiétant encore, certaines personnes retenues sont très vulnérables au regard du Covid 19, se trouvant atteintes de pathologies d'une extrême gravité. Elles ne peuvent à l'évidence être protégées en CRA.

C'est pourquoi nous vous alertons sur les risques graves qui sont pris, en termes de santé publique, tant pour les personnes qui s'y trouvent que pour l'objectif national d'endiguement de l'épidémie, en maintenant le fonctionnement des CRA sans que les dispositions répondant aux instructions des autorités sanitaires n'y soient pleinement mises en place.

Par ailleurs, le maintien du placement en rétention est difficilement compréhensible au regard des dispositions prises par de nombreux États ces derniers jours, la fermeture de leurs frontières empêchant de fait tout éloignement, et rendant par suite sans objet le placement en CRA.

Face à la pandémie et aux nombreuses mesures mises en place pour protéger la population, le placement en CRA ne saurait être affirmé comme étant une priorité du gouvernement qui puisse s'affranchir des impératifs de santé publique rappelés par les plus hautes autorités de l'État.

Pour toutes ces raisons, nos associations, préoccupées par la santé de toutes et tous, et notamment des personnes les plus vulnérables, demandent la fermeture temporaire des centres et locaux de rétention administrative, la suspension des décisions de placement en rétention et la libération des personnes actuellement retenues.

Dans l'attente d'une réponse de votre part en toute urgence, nous restons à votre disposition pour tout échange et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Associations signataires :

Forum réfugiés-Cosi
Marc NOAILLY
Président

France terre d'asile
Thierry LE ROY
Président

ASSFAM-groupe SOS
MIR Chantal
directrice générale

La Cimade
Christophe DELTOMBE
Président